

Genre du véhicule Voiture de tourisme (châssis)	Marque de fabrication *) MERCEDES-BENZ-WEINSBERG	Type 2 0 8 (601 25)	Fiche d'homologation N° CH 0539 05
---	---	---------------------------	---------------------------------------

Constructeur Identification	DAIMLER-BENZ Aktiengesellschaft, Stuttgart-Untertürkheim (D) / Karosseriewerke Weinsberg GmbH, Weinsberg (D)		
Plaquette constr. N° du châssis	sur la plaquette du constructeur "601 25" à droite, dans l'entrée		
Ident. du moteur	devant le No du châssis "501 0, ..."		
Importateur princ.	"115 ..." devant le No du moteur, à gauche, latéralement à l'arrière sur le bloc		
Véhicule homologué	MERFAG AG, Zürcherstrasse 109, 8952 Schlieren		
	Signes fixes dans code du type		voir l'identification

Châssis	2 Nombre de roues 4		
Nombre d'essieux	mécanique, s.d. avec assistance hydraulique		
Direction	mécanique synchronisée		
Transmission	4 Entraînement sur roues arrière		
Nombre de vitesses	hydraulique, 2 circuits, AV-disques/AR-exp.internes,		
Frein de service	avec assistance par dépression, sur toutes les roues,		
	régulateur selon charge, sur les roues arrière		
Frein auxiliaire	circuits 1 + 2 du frein de service		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	par contrôle du niveau avec lampe-témoin séparée		
Moteur	MARQUE	TYPE	115 ...
Marque	MERCEDES-BENZ	Type	115 ...
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Réfrigidiss.	eau	Nombre cylindr.	4
Alésage	93,75	Course	83,60
Cylindrée	2307	CV-impôt	11,75
Puissance en CV	85 DIN (63 kW)	à l/min	4800
Bruit à proximité	89 dB(A)	à l/min	3600 **)
Silencieux	2 = 470 x Ø 130 mm 600 x Ø 170 mm		
Mesure des gaz	ECE-15 ***)		
Déparasitage	ECE-10, OCE, annexe B, chiffre 4 = A+2		

Carrosserie	roulotte d'habitation		
Nombre de portes	2 ou 3	Indic. vit	km/h
Ceintures sécurité	Ar4 (S)	Rétroviseur	gauche + droite
Cale	-	Attelage	-
Antivol	verrouillage de la direction		
Nombre de places	§) 1 av. 2	centre	ar.
Dimensions +) §)	int.	ext.	
Longueur		Empattements	3050 /
Largeur			/
Hauteur		Voie	av 1600 ar 1610
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -
	av 720		
	ar	Braçage	g 10400 d 10400
Distance volant - vers l'avant du véhicule			
Poids	avant	arrière	total
Poids à vide			§)
Charge utile			
Poids total			
Garantie fabr.	1350	1400	2550
Dimens. pneus	175 R 14 C	175 R 14 C	(Variantes
Ply / bar	6 / 3,75	6 / 3,75	voir
Charge	1400	1400	remarques)
pour V max	120	120	
Garantie poids remorquable avec frein			1500
Garantie poids remorquable sans frein			750
Garantie poids de l'ensemble			1500
Poids remorquable testé			115 km/h
Vitesse maximale selon le constructeur			km/h
Vitesse maximale testée			km/h

Equipelement	§) CR ou HCR (E)	
Feux de route	CR ou HCR (E)	
Feux de croisement	A (E) dans CR/HCR	
Feux de position	R-S1 (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	1 (E)	
Climoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)
Cataloptres	av 1 (E)	ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)	ar
Feux complément.		
Eclairage plaque		
Essue-glace	2/ balais avec lave-glace	
Avertisseurs	HELLA el 20 005	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation	
Genre du véhicule	Voiture de tourisme
Marque et type	MERCEDES-BENZ-WEINSBERG 208
Homologation	
N°	CH 0539 05
Carrosserie	roulotte d'habitation
Places	total _____ avant 2
Poids à vide	sel. bulletin pesage Carburant B
Charge utile	= CV-impôt 11,75
Poids total	2550 Cylindrée 2307

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Pas de contrôle individuel par le fournisseur !
  - \*\*\*) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 36,7 km/h, M2, 1A 4,90, 79 dB/A
  - \*\*\*\*) Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve à droite, dans l'entrée
  - +) Dimensions : variantes: empattement 3350 mm braquage- $\beta$  11200 mm  
3700 mm 11900 mm
- Variante de pneus : 185 R 14 C 8 PR AV 1400 (3,25) AR 1680 (4,50) V-max. 120 km/h ) voies inchangées  
205 R 14 C 8 PR 1700 (3,25) 2030 (4,50) 120 km/h )  
215 R 14 C 8 PR 1850 (3,25) 2210 (4,50) 120 km/h )

§) Les dimensions, le poids, l'équipement et le nombre de places doivent être établis à l'immatriculation; des bavettes sont obligatoires à l'arrière.